

Première séance, mardi 1^{er} avril 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications de la présidence. – Motion populaire N° 1504.07 Georges Riedo/Peter Brülhart/Michel Schenewey/Daniel Clément (diminution des coûts grâce à une nouvelle réglementation de la législation sur la chasse et réduction du nombre de gardes-faune / de gardes auxiliaires); prise en considération. – Motion M1020.07 Gilbert Cardinaux/Michel Losey (modification de la loi sur les impôts communaux); prise en considération. – Mandat MA4002.07 Moritz Boschung-Vonlanthen/Markus Bapst/Bruno Boschung/Ueli Johner-Etter/Martin Tschopp/Bernadette Hänni/Bruno Fasel/Christa Mutter/Christian Marbach/René Fürst/Emanuel Waeber (réunion des communautés tarifaires frimobil [Fribourg] et libero [Berne]); prise en considération. – Mandat MA4003.07 Antoinette Romanens/Yvan Hunziker/Denis Grandjean/Gabrielle Bourguet/Joe Genoud/Nicolas Rime/Pierre Mauron/Raoul Girard/Bernard Aebischer/Martin Tschopp/René Thomet/Ursula Krattinger (augmentation de l'offre des transports publics dans le sud du canton); prise en considération. – Postulat P2013.07 Jacques Bourgeois/Fritz Glauser (diminuer les charges administratives et simplifier les procédures afin d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises [PME]); prise en considération. – Postulat P2003.07 Denis Grandjean (construction d'aires de stationnement pour voitures aux entrées des autoroutes de notre canton [parkings point de contact]); prise en considération. – Postulat P2017.07 Michel Losey/Eric Collomb (mise en place d'une politique énergétique novatrice dans les domaines des énergies renouvelables et les nouvelles technologies de production de celles-ci); prise en considération.

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 105 député-e-s; absents: 5.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Antoinette Badoud-Gremaud, Jacqueline Brodard, Jean-Pierre Dorand, Markus Ith et Yvonne Stempfel-Horner.

Le Conseil d'Etat est présent *in corpore*.

Communications

Le Président. 1. M. Félix Bays, huissier, ayant pris une retraite bien méritée, M^{me} Elisabeth Comazzi, qui arrive à l'instant accompagnée de M. Jacques Chas-

sot, a été engagée à la Chancellerie d'Etat en qualité d'huissière. Elle sera au Grand Conseil aujourd'hui et demain matin pour voir comment fonctionnent les coulisses de notre parlement. En cas de séance particulièrement chargée, elle sera présente pour épauler M. Chassot. M^{me} Comazzi, bienvenue au sein de notre parlement.

2. Lors de sa séance du 19 mars dernier, le Bureau du Grand Conseil a pris connaissance de la démission de notre collègue Hubert Zurkinden au 30 avril 2008. M. Zurkinden œuvre au sein de notre parlement depuis l'année 2003. En votre nom, je le remercie pour le travail effectué et lui souhaite bon vent pour l'avenir.

3. Une résolution concernant CFF Cargo a été déposée par les chefs de groupes. Vous la trouvez sur vos pupitres. Cette résolution sera traitée après le point quatre du programme de cet après-midi, soit après la motion P1020.07 Gilbert Cardinaux/Michel Losey sur la loi sur les impôts communaux.

4. Je vous informe déjà que l'ordre du jour de demain matin, mercredi 2 avril, est modifié comme suit. Le point 7 (rapport N° 55 concernant la progression à froid) sera traité au point quatre de l'ordre du jour. Pour information, ce rapport nécessite un vote du Grand Conseil comme le prévoit l'article 151 alinéa 3, de notre loi sur le Grand Conseil.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Motion populaire N° 1504.07 Georges Riedo/Peter Brülhart/Michel Schenewey/Daniel Clément
(diminution des coûts grâce à une nouvelle réglementation de la législation sur la chasse et réduction du nombre de gardes-faune/gardes auxiliaires)¹

Prise en considération

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Volksmotionen sind ein gutes Instrument der Demokratie und sie sind ernst zu nehmen. Mit über 3000 gültigen Unterschriften von Jägern und anderen Personen kommt klar zum Ausdruck, dass eine gewisse Unzufriedenheit seitens der Jägerschaft und eines Teils der Bevölkerung gegenüber dem Amt besteht. Und es drängt sich unwillkürlich auf, dass Überlegungen betreffend Neuorga-

¹ Déposée et développée le 10 août 2007, BGC p. 517; réponse du Conseil d'Etat le 19 février 2008, BGC p. 522.

nisation und Strukturen der kantonalen Jagdreglementierungen und -verordnungen ins Auge gefasst werden müssen. Es besteht Handlungsbedarf, damit eine gute Zusammenarbeit zwischen der Jägerschaft, der Jagdverwaltung und der Wildhut gewährleistet werden kann. Gewisse Ansätze sind bereits vorhanden, aber wir sind noch lange nicht am Ende. Dies geht auch aus der Antwort des Staatsrates hervor.

Ziel der Motion ist, die Arbeit der gutgesinnten Jägerschaft, die oft im Stillen und unbemerkt bei der Hege und Pflege auf der Wildbahn erfolgt... Die Bevölkerung soll auch ausserhalb der festgelegten Jagdzeiten die Öffentlichkeitsarbeit der Jäger wahrnehmen.

Mit der heutigen Situation der Wildhut wird der Einsatz der Jäger mehr und mehr zurückgedrängt. Dadurch ist eine gute Zusammenarbeit zwischen der offiziellen Wildhut in vielen Regionen abgeflacht und verkümmert. Die meisten Freiburger Jäger sind bereit, mehr Selbstverantwortung zu übernehmen. Dies bedingt aber, dass die Jagdreglementierung und -verordnungen der heutigen Zeit und Situation angepasst werden müssen.

Ich bin der Meinung, dass unser Jagdgesetz vom 14. November 1996 nach wie vor seine Gültigkeit hat, dass aber nach 12 Jahren die Art und Weise der Umsetzung unbedingt überprüft und angepasst werden muss. Dabei meine ich besonders die allzu vielen Ausführungsreglemente und -verordnungen. Der Jäger hat einen gesetzlichen Auftrag zum Schutz von Wild und Natur. Die Jäger sind Naturschützer. Mit anderen Worten, sie sind die ersten Grünen, die für den Auftrag bezahlen und gratis Arbeit leisten.

Leider ist in der Volksmotion vieles untereinander vermischt worden, so dass diese zum Teil sehr gute Aspekte beinhaltet, aber zu schwerfällig wurde. So kommt der Staatsrat heute zum Ergebnis, dass die Volksmotion, wie sie heute vorliegt, abzulehnen ist. Somit bleibt das Ganze beim Alten, tritt an Ort und das darf nicht sein. Deshalb richte ich heute gewisse Punkte an den hohen Staatsrat zur Prüfung und erwarte, dass die Antworten auf diese Fragen innerhalb eines Jahres vorgelegt werden – mit oder ohne spezielle Kommission – und dass der Staatsrat sich mit Politikern und interessierten Kreisen zusammen an einen Tisch setzt und berät. Ich spreche hier einmal mehr von Zusammenarbeit und offener Toleranz.

Meine Punkte:

1. Prüfung einer möglichen Ausgliederung der Jagd und Fischerei von der Waldwirtschaft in ein unabhängiges Volkswirtschaftsdepartement, wie es übrigens auch in gewissen anderen Kantonen der Fall ist;
2. Überprüfung einer flächendeckenden Nachhaltigkeit im Wildhut-Einsatz;
3. Überprüfung eines vernünftigen Einsatzes der Hilfswildhüter auf den ganzen Kanton verteilt, sei dies regional oder geografisch, es muss einfach flächendeckend sein;
4. Überprüfung betreffend Neuordnung und Strukturen der kantonalen Jagdreglementierung und -verordnungen;

5. weitere Ausarbeitung der nötigen Grundlagen für ein strukturiertes System der Zusammenarbeit zwischen den Jägern und den Wildhütern und Fischereiaufsichtern gemäss dem freiburgischen Jägerverband und dem Amt für Wald, Wild und Fischerei.

Ich hoffe und wünsche mir, dass der hohe Staatsrat diese Anliegen ernst nimmt, damit das Ansehen der Jäger bei der Bevölkerung nachhaltig akzeptiert und eine Verbesserung der offenen Toleranz mit dem Amt und der Wildhut hergestellt werden kann. Wenn dies der Fall ist, kann ich dem Staatsrat folgen, ansonsten muss ich als Kantonalpräsident zum Wohl der Jägerschaft weiterkämpfen.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a analysé avec beaucoup d'attention la motion populaire par laquelle quatre citoyens fribourgeois trouvent 3235 signataires pour appuyer une motion populaire qui tend à révolutionner le fonctionnement du Département de la chasse dans le but de réduire fortement les coûts. Une telle démarche est de nature à surprendre du moment où l'on constate que les quatre motionnaires sont chasseurs depuis plusieurs années. Personnellement, je me pose les questions suivantes. Notre Service de la chasse fonctionne-t-il si mal qu'il faille totalement le réformer? Notre Service de la chasse coûte-t-il trop cher? Je n'ai pas une réponse tout à fait tranchée sur ces interrogations. Au sujet des gardes-faune, les motionnaires me semblent aller un peu vite en besogne en décrétant que leur nombre doit être réduit de 16 à 7 en cinq ans. Cela laisse penser que ces braves gardes-faune n'ont rien à faire et que leur fonction leur laisse beaucoup de temps libre. Je ne pense pas que cela soit le cas et la réponse du Conseil d'Etat le confirme. Il est vrai que certaines tâches qui leur incombent aujourd'hui pourraient être remplies par d'autres personnes. Pourrait-on les confier à des gardes auxiliaires ou à des chasseurs? J'en doute fort à une époque où le bénévolat a tendance à disparaître de manière effrénée. La population ne veut plus s'engager pour des tâches non rémunérées. Il faudrait donc engager d'autres personnes pour remplir ces missions au risque de multiplier les fonctions ainsi que les responsabilités et d'augmenter fortement les coûts de fonctionnement du Service. En conséquence, le but visé par les motionnaires de diminuer le coût de fonctionnement du département ne serait pas atteint.

Il faut relever que la tâche de garde-chasse n'est pas toujours agréable. Il doit répondre à maintes sollicitations de la population, qui devient exigeante et qui veut tout tout de suite. Là encore un phénomène de société! J'en connais un certain nombre et je dois reconnaître que la plupart sont dévoués, engagés et agréables. Il existe certes quelques problèmes dans le comportement de l'un ou l'autre, mais ceci n'est, fort heureusement, pas la règle.

Cette motion doit, à mon avis, être interprétée comme un signal d'alarme pour le Conseil d'Etat, qui doit, en collaboration avec la Fédération fribourgeoise des chasseurs, tout mettre en œuvre pour veiller à une gestion économique rigoureuse du Service de la chasse et à une saine relation ainsi qu'à une bonne collaboration entre les gardes-faune et les chasseurs.

Les gardes auxiliaires. J'avais le sentiment que cette fonction avait été mise au rancart depuis plusieurs années. Je dois vous avouer qu'elle ne m'inspire pas beaucoup de sympathie. Ces gardes auxiliaires agissent dans l'anonymat et sont souvent considérés comme des délateurs. Ceci pourrait m'inciter à suivre l'avis des motionnaires, toutefois, je comprends, dans la réponse du Conseil d'Etat, qu'ils rendent certains services. Aussi, j'invite le Conseil d'Etat à faire figurer régulièrement la liste des gardes auxiliaires dans ses publications, notamment dans la documentation remise annuellement aux chasseurs. Cela évitera la suspicion et sera de nature à améliorer les relations entre les chasseurs et les agents de l'Etat.

Séparation du Service de la chasse de celui des forêts. Si je comprends la position du Conseil d'Etat, qui relève l'ensemble des avantages de disposer d'un service réuni, j'ai quelques doutes sur la gestion indépendante de la chasse notamment dans la fixation de certains plans de chasse et des réserves. En effet, il m'apparaît que l'aspect «dégâts au gibier» est trop fortement pris en compte dans la fixation des plans de tirs. Sur ce point, je demande au Conseil d'Etat de prendre des mesures afin de donner l'autonomie au Service de la chasse pour que son premier but, d'assurer la gestion de la pérennité des espèces sauvages, puisse être pleinement respecté.

Simplification de la réglementation. A ce sujet, je pense que la réglementation en place mérite quelques améliorations. Il faut absolument simplifier certaines procédures et laisser une responsabilité plus importante aux chasseurs tout en mettant en place des garde-fous très sévères là où cela est nécessaire. Un domaine qui doit être simplifié est celui des amendes pour éviter que de petites infractions fassent l'objet d'une ordonnance pénale. A ce sujet, j'aimerais rappeler qu'avec mon ancien collègue Willy Audergon nous avons déposé un postulat qui porte le numéro 250.01 et qui a été accepté en 2001 par ce Grand Conseil. Ce postulat demandait un rapport sur l'introduction d'amendes d'ordre dans le domaine de la chasse. A ce jour, le rapport est toujours dans les tiroirs du Département de la chasse. Vous conviendrez que ce laxisme peut inciter d'autres personnes à réagir par des moyens plus contraignants tels que la motion. Aussi je vous demande, M. le Conseiller d'Etat, à quel moment pensez-vous remettre ce rapport? Dans ce domaine également j'ai le sentiment que la motion va trop loin et qu'il faut éviter de tout déréglementer et de tomber dans l'anarchie. Evitons ce piège!

En conclusion, je vous invite à rejeter cette motion, qui est excessive, tout en invitant le Conseil d'Etat, respectivement le Département de la chasse et la Fédération des chasseurs – en cela je rejoins l'avis du président de la Fédération des chasseurs – à se mettre autour d'une table pour faire une analyse complète de la situation et d'y apporter les améliorations nécessaires.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). La motion populaire «diminution des coûts grâce à une nouvelle réglementation de la législation sur la chasse et réduction du nombre de gardes-faune/gardes auxiliaires» a attiré toute l'attention de notre groupe libéral-radical.

Nous sommes convaincus qu'il faudra davantage travailler avec les chasseurs, formés et expérimentés. Cela permettrait de diminuer le nombre de gardes-faune ainsi que celui de gardes auxiliaires sans perdre la qualité de surveillance. Une économie bonne à prendre! A ce titre, le service a-t-il déjà procédé à une redéfinition des tâches de chacune de ces personnes? Une autre question! Quels sont les éléments qui font que le volume de travail des gardes-faune ne fait qu'augmenter? Nous sommes d'avis qu'une simplification de la réglementation de la chasse serait judicieuse.

Wir sind dagegen der Meinung, dass die Schaffung eines neuen Amtes nicht die geeignete Lösung für die heute anstehenden Probleme darstellt, im Gegenteil: Neue Kosten werden generiert und die Amtswege werden verlängert.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical ne peut soutenir que partiellement cette motion populaire et vous demande de la rejeter.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec beaucoup de scepticisme de la motion populaire qui nous occupe aujourd'hui. Pour la grande majorité de notre groupe, il semble que les motionnaires se trompent de fusil. Ils ont sorti la mitraillette pour tirer sur la législation sur la chasse et sur l'organisation du Service des forêts et de la faune. Il y a certainement des choses à améliorer au sujet de la législation sur la chasse et notamment des règlements d'exécution. Mais de là à sortir la grosse artillerie! Cela me fait penser à la personne qui se fait pincer avec un pour mille d'alcool au volant de sa voiture et qui, le lendemain, estime qu'il y a trop de gendarmes dans notre canton. Le fait que les chasseurs aient déposé une motion populaire et qu'elle n'émane pas d'un des députés chasseurs de notre Parlement montre déjà qu'il n'y a pas la majorité d'avis dans leur sens au sein de leur corporation. Pour moi, président de l'Association fribourgeoise d'économie forestière, il est évident que nous avons besoin des chasseurs pour réguler le gibier et la faune dans nos forêts. Mais la législation doit être appliquée et les gardes-chasse ainsi que leurs auxiliaires font, en général, un excellent travail de surveillance et d'accompagnement. Je suis convaincu que le Service des forêts et de la faune est le mieux à même de gérer la faune de notre canton. La forêt est le biotope privilégié des chevreuils, chamois et autres animaux de nos régions et, dans ce sens, le groupe de l'Union démocratique du centre refuse cette motion. Il ne la soutiendra pas. Il pense aussi que la réduction des coûts n'est pas le but premier visé par les motionnaires.

Fürst René (PS/SP, LA). Die Sozialdemokratische Fraktion hat die vorliegende Volksmotion aufmerksam studiert und gibt Ihnen Kenntnis über die gemachten Überlegungen:

La chasse était à l'époque un privilège réservé aux nobles messieurs et princes du pays. Déjà là, il y a eu des règlements de chasse très stricts.

Das Recht auf Jagd und Fischfang ging in der Folge in die Hoheit des Staates über. Die Jägerschaft oder die Fischer können sich dieses Recht heute mit einem

Jagd- oder Fischereipatent erkaufen. Aber Achtung: Hoheitliche Würde ist kein Freipass. Hoheitliche Würde bringt auch hoheitliche Bürde.

Nous connaissons le jeu. Si le règlement est souvent dépassé, de nouveaux paragraphes doivent être créés et j'en veux pour preuve la réponse du Conseil d'Etat: «Jedes Jahr zeigt das verantwortungslose Verhalten einiger Jäger und Fischer, dass die Einhaltung der Spielregeln bei diesen Tätigkeiten nach wie vor auf effiziente Weise überwacht werden muss.»

Ein zweites Beispiel: Es handelt sich bei den von den Jägern verübten Straftaten um ein paar Dutzend pro Jahr und von den Wildhütern und Fischereiaufsehern werden nicht alle Straftaten systematisch gemeldet. Das heisst logischerweise, dass es noch viel mehr Überschreitungen des Gesetzes wären. Es gibt also offensichtlich, und dies betrifft nicht nur die vorliegende Thematik, immer wieder Personen, deren Jagdinstinkt durchbrennt und welche versuchen, auf Schmugglerpfaden die Gesetzgebung zu umgehen. Und genau hier, genau hier, meine Damen und Herren, liegt doch das eigentliche Problem.

Sous le titre populiste «réduction des coûts», la motion populaire cache les problèmes principaux. Les mesures proposées sont dirigées beaucoup trop fort en faveur des intérêts des mauvais chasseurs et vont clairement contre les intérêts de la nature. En plus, on ne peut pas en être juge et accuser en même temps. Il est faux de croire que moins de prescriptions donnent automatiquement plus de liberté. Il faut comprendre que nous ne vivons plus au Moyen Âge. La situation d'aujourd'hui est encore plus complexe.

Werden wir uns nochmals bewusst, um was es geht: Zuoberst steht der Schutz der Natur, der Gewässer, der Fauna und der Bevölkerung. Die Jäger und Fischer haben die schöne Aufgabe, bei der Erfüllung dieser Ziele mitwirken zu dürfen, sei dies durch die Regelung bei der Jagd oder dem Fischfang selber, aber auch bei der Hege des Tierbestandes. Die Jagd ist eine Passion – die emotionale Diskussion über die vorliegende Volksmotion ist auf eine sachliche Ebene zu führen. Das geblasene Halali auf die Wildhüter und die Hilfsaufseher ist nur ein Scheinangriff, bzw. erinnert mich an die heulende Meute, die den Jägern das Wild vor die Flinte treibt. Das Problem bleibt derjenige, dessen Flinte zu rasch, zur falschen Zeit oder am falschen Ort kracht.

Il est essentiel que les intérêts de la population, de la nature, de la flore et de la faune soient supérieurs aux intérêts particuliers des chasseurs et des pêcheurs. Ce ne sont que les chasseurs et les pêcheurs qui peuvent régler ce problème. «Il faut tirer sur le bon gibier», a dit Jacques le Glânois. Petri Heil und Weidmannsheil den guten Jägern und Fischern.

Die Sozialdemokratische Partei wird die vorliegende Volksmotion deutlich ablehnen.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Nach der feurigen Rede von Kollege Fürst vielleicht wieder etwas zurück auf die sachliche Ebene, wie er es selber gefordert hat: Ich bin selber nicht Jäger und habe mich trotzdem intensiv mit dieser Volksmotion befasst. Zum Einen, weil ich seit jeher eine gewisse Achtung vor diesen Leuten, den Jägern, habe, welche bereit sind, bereits

in der Ausbildung viel Zeit und auch Geld in diese Aktivität zu investieren. Im Weiteren hatte ich auch die Gelegenheit, mit verschiedenen Leuten aus diesem Bereich, mit Jägern, nicht nur aus dem Initiativkomitee, zu sprechen.

Es gibt wie überall unrühmliche Ausnahmen, doch bin ich überzeugt, dass die weit überwiegende Mehrheit der Freiburger Jäger Leute sind, denen es nicht einfach darum geht, sich ein paar Mal pro Jahr mit Gewehr und Hunden ausgestattet in unseren Wäldern zu tummeln und Wild zu erlegen. Ich denke, der grossen Mehrheit der Freiburger Jäger geht es um viel mehr, nämlich um die aktive Beteiligung während des ganzen Jahres an einer naturnahen und effizienten Wildhut auf dem ganzen Kantonsgebiet. Das heutige System mit der Patentjagd und der damit verbundenen zentralistischen und entsprechend kostenintensiven Führung der Wildhut durch das Amt für Wald, Wild und Fischerei deklariert heute die Jägerschaft zu Leuten, welchen während der Jagdzeiten unter strengen gesetzlichen Auflagen und unter fast permanenter Überwachung das Recht eingeräumt wird, ihrem Hobby zu frönen. Viele Freiburger Jäger fühlen sich in diesem Umfeld offenbar nicht mehr wohl und bemängeln das schlechte und von Misstrauen geprägte Klima zwischen dem Amt mit seinen Wildhütern und der Jägerschaft. Ich denke, diese Erkenntnis war auch der Auslöser für diese Volksmotion.

Über den Inhalt dieser Motion kann man sich freilich streiten. Die Forderungen gehen sehr, sehr weit und würden einer völligen Umkrempelung der heutigen Organisationsstruktur gleichkommen. Im Weiterem muss auch festgestellt werden, dass diese Motion in dieser Form offenbar nicht von allen Jagdorganisationen des Kantons Freiburg mitgetragen wird. Das haben wir schon von Kollege Fasel gehört. Das Fuder wurde von den Motionären leider eindeutig überladen und ist in der gewählten Form auch bei der Jägerschaft selbst zu wenig breit abgestützt.

Das hat, was begreiflich ist, sowohl das Amt wie auch den Staatsrat vor den Kopf gestossen; die Antwort ist dann auch entsprechend ablehnend ausgefallen. Immerhin ist aus der Antwort des Staatsrates zu entnehmen, dass er in zwei der vorgetragenen Punkte einen gewissen Handlungsbedarf sieht und entsprechende Massnahmen prüft: So die Einführung eines Ordnungsbussenkataloges für Bagatell-Übertretungen und auch die Prüfung mit dem Freiburgerischen Jägerverband der Möglichkeit einer, wie gesagt wird, strukturierten Zusammenarbeit zwischen den Jägern und den Wildhütern. Das dürfte aber meines Erachtens noch nicht genügen, um das angeschlagene Vertrauensverhältnis zwischen der Jägerschaft und dem kantonalen Amt längerfristig zu verbessern. Ich möchte den Staatsrat wirklich auffordern, sich gemeinsam und im Dialog mit den interessierten Akteuren vertiefte und konstruktive Gedanken über die Zukunft und die Organisation der Wildhut und der Jagd im Kanton Freiburg zu machen. Dabei sollen aber auch alle in der Motion aufgeworfenen Fragen und Punkte, die zum Teil wirklich auch berechtigt sind, ohne Tabu diskutiert werden. Auch sollte in diesem Zusammenhang das System der Revierjagd, wie wir dies im Kanton Freiburg bis Ende der 50er-Jahre kannten und das heute in vielen anderen

Kantone einfach, effizient und kostengünstig praktiziert wird, diskutiert werden. Wir hatten auch eine entsprechende Interpellation im Jahre 2000 von Kollege Vonlanthen, der das einmal zur Sprache brachte.

Aber jetzt vielleicht noch an die Adresse der Jäger, auch an den Präsidenten. Er hat es schon gesagt: Damit dieser Dialog zustande kommen kann, haben sich vorerst aber auch die Jäger und der Jägerverband einig zu werden, was sie überhaupt wollen und wozu sie bereit und in der Lage sind, sich in einem allenfalls neuen System zu engagieren. Denn sich aktiv am Geschehen zu beteiligen, was grundsätzlich positiv ist, bedeutet aber immer auch, Zeit zu investieren. Ich werde heute dieser Motion nicht zustimmen, aber ich werde dieses Dossier mit Interesse weiterfolgen.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). A prendre connaissance de cette motion populaire, on peut logiquement se poser la question: est-ce que tout va pour le mieux dans ce service? Est-ce que les rapports entre la hiérarchie, le chef de service, les gardes-faune sont à ce point délabrés que cette motion ne serait pas la façon la plus appropriée d'ouvrir le débat avant toute autre considération financière? Je ne suis, pour ma part, pas si sûr que tout aille si bien dans ce Service de la chasse. Sommes-nous aujourd'hui à l'heure des règlements de comptes? Y a-t-il des contentieux à régler entre gardes-faune et chasseurs? Des sanctions ont peut-être été mal digérées! A-t-on procédé à des nominations de gardes avec une totale impartialité? Je suis, pour ma part, surpris de constater le succès de cette motion auprès du citoyen. Je pense que le Conseil d'Etat ne peut rester insensible à certains arguments avancés par les motionnaires. Une collaboration beaucoup plus structurée entre gardes et chasseurs est souhaitable. Un seul petit exemple que je voudrais soumettre à votre appréciation et qui m'a toujours dérangé – et je crois que M. le Député Romanens est exactement sur la même longueur d'ondes. J'avais fait à l'époque une conférence de presse dans la Broye, parce qu'on s'était acharné à tuer à bout portant sept petits faons, qui mettaient en péril les forêts de la Haute-Broye. Abattre à la carabine de jeunes faons qui mettraient en péril nos forêts, pour ma part, c'est du massacre organisé, qui n'a pas sa raison d'être! La régulation du cheptel s'opère naturellement. D'ailleurs, je crois que vous avez les statistiques: 753 chevreuils en 2006 ont été tués par le trafic routier. La régulation s'opère naturellement. C'est une loi qui ne date pas d'hier et le fusil chargé du garde-faune à l'affût fait montre d'une bien regrettable disparité entre l'homme et l'animal; en plus, lorsqu'il s'agit de jeunes faons que l'agriculture protège jusqu'à six mois et qu'on abat au septième mois...

Ceci dit, je ne voterai pas et mon groupe, à l'unanimité, ne votera pas cette motion. Je souhaite simplement qu'un climat plus serein s'installe entre chasseurs et gardes et que toute amélioration apportée au statut des uns et des autres soit bénéfique pour la faune qui nous entoure.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Wenn ich Kollege Fürst zuhöre, fühle ich mich ins 16. Jahrhundert zurückversetzt. Kommen wir aber wiederum

zur Sachlichkeit zurück: Schon im Jahre 2000 haben Kanis Lehmann selig und ich in einer Interpellation auf längst bekannte Probleme hingewiesen und unter anderem angeregt, die Einführung einer Revierjagd zu prüfen. In der Zwischenzeit haben sich wohl die verschiedenen Gemüter besänftigt, einige Schwachstellen sind leider geblieben. Weit über 3000 Unterschriften von besorgten Bürgerinnen und Bürgern sind mit der Bitte eingereicht worden, die anstehenden Probleme einer guten Lösung zuzuführen. In der vorliegenden Antwort geht aber der Staatsrat kaum, oder nur oberflächlich auf die aufgeworfenen Anliegen ein und beharrt auf das heute zum Teil veraltete System.

Zu einigen Punkten möchte ich mich kurz äussern:

A) Wenn man die mannigfaltigen Aufgaben gemäss Antwort des Staatsrates sieht, muss man tatsächlich glauben, dass der heutige Bestand von Wildhütern und seinen Helfern nicht reduziert werden kann. An dieser Stelle möchte ich mich auch bei ihnen recht herzlich bedanken für die nicht immer leichte Aufgabe, die sie verrichten. Hingegen darf man die Vergleiche mit den anderen Kantonen nicht einfach in den Wind schlagen, die Voraussetzungen sind nämlich die gleichen. Daher wäre es angebracht, einmal das ganze System zu hinterfragen und, wo nötig, die Reglemente und Pflichtenhefte der heutigen Zeit anzupassen. Gewisse Aufgaben können sicher von Wildhütern abgenommen werden, denn die Wildhüter sind in erster Linie da, um das Wild zu hüten und nicht die Jäger, die Pilz- und Beerensammler zu beaufsichtigen. In diesem Zusammenhang müsste eine mögliche Einführung der Revierjagd wieder ins Auge gefasst werden.

B) Aus den unter A) erwähnten Gründen ist in Zukunft von Hilfswildhütern, oder besser gesagt, von Hilfssheriffs abzusehen. Die anfallenden Arbeiten können in einem angemessenen Rahmen den Jagdorganisationen übertragen werden. Damit würde man die Gleichstellung aller Jäger anstreben und den Kanton zudem finanziell entlasten.

C) Ich nehme mit Befriedigung zur Kenntnis, dass der Staatsrat und sein Amt gewillt sind, neue Wege in der Zusammenarbeit zu suchen. Entgegen der Befürchtungen des Amtes würden die Jäger die nötige Zeit zur Verfügung haben, denn schon heute nehmen sie die aufwändige Hegearbeit pflichtbewusst wahr.

D) Beispiele in den anderen Kantonen haben gezeigt, dass eine Aufgliederung in ein anderes Departement durchwegs sinnvoll sein kann. Zudem könnte eine solche Massnahme im Kanton Freiburg zu einer Entspannung der Lage beitragen.

Abschliessend ist der Staatsrat gewillt, Reglemente, Verordnungen und Bestimmungen zu straffen und endlich das schon längst verlangte Ordnungsbussenverfahren einzuführen. Denn Jäger, meine Damen und Herren, sind während der Jagd auch Bürger und dürfen während der Jagd nicht zu Zweitklass-Bürgern degradiert werden. Ich bin dem Staatsrat somit dankbar, dass er die nötigen und möglichen Änderungen gemeinsam mit den Betroffenen diskutieren will, und bestrebt ist, nach neuen Lösungen zu suchen. Nach den vielen Hil-

feschreien der Jäger und der Einreichung einer Volksmotion mit über 3000 Unterschriften darf man nicht einfach zur Tagesordnung übergehen.

Gestatten Sie mir noch folgende Bemerkung als Nicht-Jäger: Der kantonale Jägerverband sollte alle Jäger vereinen, damit sie geschlossen ihre Meinung vertreten können. Nur so kann der Staatsrat den Wünschen besser nachkommen und vielleicht in Zukunft sich auch einer Einführung einer möglichen Revierjagd nicht mehr widersetzen. Ich wünsche dem neuen Präsidenten viel Glück dazu.

Mit diesen Bemerkungen, meine Damen und Herren, stimme ich im Grundsatz der Volksmotion zu.

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Ich rede jetzt im Gegensatz zu Ruedi als Jäger: Als Jäger kann ich die Volksmotion nicht voll unterstützen, bin aber auch mit dem Staatsratsentscheid, diese abzulehnen, nicht einverstanden. Es hat doch einige Reglemente, Verordnungen und Bestimmungen, die man neu überdenken, ändern oder analysieren müsste. Ich werde mich bemühen, mit einigen Jagdkollegen eine neue parlamentarische Intervention in diese Richtung dem Staatsrat zu unterbreiten.

Tschopp Martin (*PS/SP, SE*). Schutz und Nutzung der Wildtiere schliessen sich nicht aus, obwohl heute eine breite Öffentlichkeit die Jagd in Frage stellt. Es scheint mir deshalb wichtig, dass Schützende und Nützende die gleichen Interessen verfolgen. Der Umgang von Wald und Wild ist sehr komplex, weil viele Faktoren miteinander agieren und sich kurz- und langfristige Prozesse überlagern. Gefordert ist daher ein integrales Denken, das, frei von Schuldzuweisungen, gemeinsame, für alle Akteure tragbare Lösungen sucht. Diese Volksmotion scheint mir nicht sehr förderlich für das gemeinsame Ziel, das angestrebt werden soll, da sie sehr einseitig auf die Interessen der Jägerinnen – vielleicht hat es solche – und Jäger eingeht, und nicht auf die Interessen der Natur, des Wildes und schliesslich auf die gesellschaftlichen Ansprüche an diese beiden. Für mich ist klar, dass es die Jagd unbedingt braucht und beide, das heisst das Amt für Wald, Wild und Fischerei und die Jägerinnen und Jäger, in einer guten Art für den Natur- und Wildschutz zusammenarbeiten sollen. Dass die Zusammenarbeit zwischen diesen beiden neu überdenkt werden muss, scheint mir prioritär. Eine Reduzierung der Anzahl Wildhüter und die Abschaffung der Hilfskräfte scheint mir nicht gut. Warum? Es ist für mich unbestritten, dass die Wildhüter in unseren Kantonen im Bezug auf den Naturschutz und die terrestrische und aquatische Fauna einen sehr wichtigen Beitrag leisten und diesen auch von Gesetzes wegen leisten müssen. Dabei möchte ich diesen Herren herzlich danken. Die Arbeit dieser Personen ist nämlich sehr schwer und wer einmal mit ihnen unterwegs war, weiss, wovon ich spreche. Ihre zeitliche Verfügbarkeit erstreckt sich oft rund um die Uhr und deshalb sind auch Überstunden keine Seltenheit. Schade, dass sich Herr Grossrat Boschung neben den Gesprächen mit den Jägern nicht auch einmal mit den Wildhütern unterhalten hat. Wenn verschiedene Personen aufgrund von Übertretungen des Gesetzes oder

der Reglemente schlechte Erfahrungen mit unseren Wildhütern gemacht haben, dann hat dies wohl seine spezifischen Gründe.

Der Staatsrat hat klar gesagt, dass er die Jagdreglementierung vereinfachen will und ich hoffe, dass er es auch tut. Die Wildbewirtschaftung wird vom Amt für Wald, Wild und Fischerei professionell und gemäss den Zielen organisiert, die unsere Gesetzgebung auch vorschreibt. So wie die Jagd in unserem Kanton geregelt ist, trägt sie zur unabdingbaren Regelung der Tierpopulationen bei. Dass dabei nicht jeder und jedem Genüge getan werden kann, ist gerade in dieser Thematik nichts Neues. Wir haben uns in diesem Rat bereits mehrfach mit dem Thema Jagd befasst, und dabei festgestellt, dass mit Ausnahme von Einzelfällen die Wildhüter eine hervorragende Arbeit leisten, bzw. die Jägerinnen und Jäger sich an die geltenden gesetzlichen Vorschriften halten. Wenn sich alle an diese Reglemente, aber auch an die ethischen Grundsätze der Wildhut und der Jagd halten, braucht es keine derartige Volksmotion. Die verschiedenen Akteure sind aufgerufen, für ein gemeinsames Ziel zu arbeiten und nicht gegeneinander. Das wäre ein Ziel. Aus diesem Grunde lehne ich diese Motion ab.

Piller Alfons (*UDC/SVP, SE*). Ich möchte nicht jedes Argument wiederholen, das diese Volksmotion unterstützt oder nicht unterstützt, was besser wäre, umzukrempeln, einzuführen oder abzuschaffen.

Aber einige Punkte möchte ich nennen: Dass nicht immer und überall und in jedem Verband Einigkeit herrscht, ist wohl normal und auch begreiflich. Aber die verschiedensten Vorfälle im Zusammenhang mit Jägern, Wildhütern und den hochmodernen Hilfswildhütern und Amtsvorstehern sind schlicht nicht mehr akzeptierbar und es besteht unbedingt Handlungsbedarf. Als Bewohner einer typischen Jagd- und Wildregion habe ich schon lange meinen riesigen Bedenken. Die Jäger nehmen ihre Aufgabe wahr. Aber das ist ja nicht möglich, weil die Wildhüter sich umgewandelt haben in Schikanierer, «Emmerdeure» und Spione der Bevölkerung. Und die Amtsvorsteher sind sich der Lage nicht bewusst, oder schauen vielleicht gezielt weg. Oder es sei denn, sie hörten nur immer die eine Glocke läuten. Ein Beispiel: Seit vielen Jahren kämpfen wir mit Überbestand der Gämsen und den daraus folgenden Schäden. Kein Gehör, keine Bereitschaft, um Lösungen zu suchen. Man wird nur, zum Teil stöhnend, angehört und belächelt: Es sei ja wohl nicht so schlimm, einige Tiere zu füttern. Obwohl die Funktionäre gute Lohnbezüger sind, wird für mich mit der Zeit immer mehr Folgendes zählen: Hilf dir selbst, dann hilft dir Gott. Und handle selbst und sofort.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Dans cette salle, en 1952, un député de La Roche avait fait l'éloge du braconnier, ce cousin du défenseur du pays. Heureusement, aujourd'hui, je n'ai pas entendu le mot, mais je pense qu'il y aura toujours des gendarmes, il y aura toujours des gardes-chasse et il y aura toujours des chasseurs. Il faut rappeler que la chasse n'est pas un droit qui appartient à tout le monde, puisque la régalie de la chasse

appartient à l'Etat et que pour avoir un droit de chasser on achète un permis. Lorsqu'on a ce permis, eh bien, il y a des règles à respecter. Ce parlement avait fait la nouvelle loi sur la chasse il y a douze ans. Alors – certains d'entre vous l'ont dit et je suis bien volontiers d'accord avec eux – après douze ans, c'est sûrement le moment de revoir certains articles. La chasse a changé et je crois que les relations entre les chasseurs – notamment la Fédération – puisqu'il n'y en a plus qu'une maintenant dans ce canton, on y a travaillé longuement – et l'Etat se sont beaucoup améliorées. J'en veux pour preuve – d'ailleurs le nouveau président en a parlé – les bonnes relations que nous avons toujours essayé d'avoir avec la Fédération, quitte à d'autorité refuser de mettre en œuvre des propositions qui n'avaient pas été suffisamment discutées avec la Fédération – c'était encore l'année passée. Quand j'ai hérité de cette Direction, jamais je n'aurais pensé que les tensions les plus fortes à gérer seraient dans les milieux de la chasse et de la pêche. C'est pourtant le cas. Il a fallu faire deux réunions d'urgence à la Préfecture de la Singine, une avec M. le Préfet Zosso et une l'année passée avec M. le Préfet Bürgisser, pour essayer de calmer un peu les choses. Au vu du nombre d'intervenants en langue allemande j'ai un peu l'impression que parfois on a plus de problèmes dans la partie alémanique que dans la partie romande. Ce sont peut-être des choses que nous devons corriger.

Le Conseil d'Etat reconnaît bien volontiers que, il y a six ou sept ans, il y a eu dénonciation au juge d'instruction le même jour d'environ 150 cas qui étaient pour la plupart des cas très légers et qui n'auraient jamais dû être transmis au juge d'instruction. Nous avons fait les corrections nécessaires.

Je remercie encore une fois le président Bruno Fasel d'avoir confirmé qu'il y a un bon travail commun. Je prends les points qu'il a relevés et je pense que pour la plupart on peut en tout cas entrer en matière, voire continuer à réfléchir sur la meilleure organisation possible.

Quand M. le Député Romanens dit qu'il espère que le signal aura été entendu, je peux lui répondre que oui. Pour les gardes auxiliaires, je crois qu'il serait intéressant qu'on les connaisse mieux. On aura bientôt dans ce parlement l'occasion de débattre d'une loi sur la transparence et l'information et je pense que la publication de cette liste fera partie de cette nouvelle politique de transparence.

Il faut souvent dire que le canton n'est pas seul responsable des plans de chasse et j'y reviendrai dans une courte réponse au député Louis Duc. Lorsque les députés Kanis Lehmann, Ruedi Vonlanthen et... je ne me rappelle plus le troisième... avaient proposé de passer à des amendes d'ordres, on m'avait dit «jamais tu n'y arriveras». Je ne comprenais pas pourquoi il était aussi difficile de transformer ces dénonciations au juge en amendes d'ordres. Je pense que cela aurait simplifié beaucoup de choses. Maintenant, mon collègue Erwin Jutzet m'a dit que ce serait relativement facile à faire. Je me réjouis de cette réponse et de cette collaboration avec le Service de la justice. Je pense que nous pourrions aller dans cette direction assez rapidement.

M. le Député Glauser a demandé qu'on travaille davantage ensemble. Le volume de travail des gardes-chasse

n'a pas nécessairement augmenté à cause du travail avec les chasseurs ou les pêcheurs mais à cause d'une évolution des exigences de la population par rapport aux gardes. Quand vous avez un chat qui est réfugié au sommet d'un arbre on appelle qui? Le garde-faune. Une fouine? Le garde-faune... et j'en passe. J'ai été jusqu'au point de leur interdire d'être 24 heures sur 24 atteignables, parce que c'était un moment le cas et que cela n'était plus gérable.

M. Fürst l'a dit, c'est un peu compliqué pour un non-chasseur de comprendre le règlement de chasse. Je suis étonné de voir à quel point pour un chasseur c'est relativement facile depuis qu'on a pris la décision de ne modifier le règlement que tous les trois ans. Car avant, quand on le modifiait chaque année, parfois sur des détails, c'était un tout petit peu plus compliqué de se tenir au courant.

M. le Député Boschung l'a dit, il faut des règles s'il y a des fautes graves. C'est vrai qu'on a corrigé les choses maintenant, parce qu'il y avait véritablement des choses qui ne méritaient pas d'être signalées – on le dit d'ailleurs dans la réponse. Il y a parfois simplement une lettre qui arrive chez le chasseur mais sans aucune autre conséquence. Je pense que de ce côté-là, on a aussi fait quelques progrès.

La «Revierjagd», donc la chasse à patentes, on en a parlé ici il y a cinq ans et on avait décidé de rester à ce système. Il est d'ailleurs assez intéressant de voir que les cantons qui connaissent ce système viennent voir chez nous comment cela se passe parce qu'ils pensent que c'est peut-être mieux chez nous. Il y a donc parfois des correspondances entre les cantons qui connaissent les différents systèmes.

Alors j'en reviens à ce qu'a dit M. Louis Duc. Il me parle d'impartialité dans la nomination de certains gardes. C'est assez étonnant de voir qu'on a chaque fois jusqu'à plus de 100 postulations... 103... 107... et plus de 80 la dernière fois. C'est une profession qui est terriblement recherchée. Il y a des gens qui viennent vous dire avec les larmes aux yeux: «Moi, j'ai rêvé toute ma vie de faire cette profession.» Et c'est assez difficile de leur dire non quand on n'a qu'un poste à pourvoir. Je ne veux pas citer dans cette enceinte tous les députés qui sont venus me recommander, les uns après les autres, de nommer tel ou tel garde-chasse. Je crois que mes deux mains ne suffiraient pas. Donc, là je n'ai pas dit que c'était vous! (*rires*) J'ai parfois de la peine quand on me parle d'impartialité. On essaie, après une sélection très sévère, de nommer l'homme ou la femme qui sera le mieux à même de répondre à des pressions qui viennent des deux côtés.

M. Vonlanthen l'a dit et je lui réponds, même si j'ai déjà répondu, que nous arriverons à améliorer ces systèmes. On a fait un audit avec les cantons de Lucerne, Valais, Vaud et Berne pour savoir comment eux étaient organisés et s'ils avaient moins de problèmes. C'est là qu'on a décidé de faire deux régions de chasse et maintenant on arrive à la conclusion que trois régions seraient peut-être mieux. Donc on continue à réfléchir et à nommer des responsables de régions pour que l'on ait une meilleure conduite de ces 15 gardes-faune qu'on a aujourd'hui, même si on a le droit d'en engager 16.

Simplement une remarque: d'habitude, on constitue un bureau de la commission pour enlever les permis quand il y a des cas graves pendant la chasse. En 2007, aucune demande n'a été faite. Cela veut dire qu'on n'a pas eu de cas grave, en tout cas en 2007, ce qui me réjouit.

Sur les seize gardes possible, j'y reviens, on n'en avait un moment plus que douze, parce que deux étaient en burnout – ce n'est donc pas parce qu'ils n'ont rien à faire – tellement ils étaient sous pression. Un cas que certains d'entre vous connaissent bien s'est malheureusement terminé tragiquement et une autre personne a démissionné parce qu'elle ne supportait plus la pression. Si bien que, aujourd'hui, je n'ai pas voulu engager le seizième garde auquel on avait droit avant d'avoir ce débat ici sur cette motion populaire. Cependant, je pense que, au vu de tout ce qu'on demande à nos gardes, ce ne serait pas inutile d'avoir ce renfort. Je suis heureux que la plupart des députés aient reconnu le travail des gardes-faune et des gardes-pêche et je crois que ce sera un encouragement pour eux en même temps que cela nous permettra d'être encore plus exigeants en vue de leur comportement avec les chasseurs.

On a l'impression en écoutant certains députés que la chasse est ouverte toute l'année. Je rappellerais que c'est loin d'être toute l'année et que le reste du temps, les gardes-chasse ne surveillent pas nécessairement des chasseurs mais peut-être des personnes qui font d'autres choses dans la nature qu'ils n'auraient pas trop le droit de faire. Cependant, je reconnais bien volontiers avec certains d'entre vous qu'on ne doit pas assister à de l'espionnage systématique, qui peut énerver certains.

Alors je peux vous répondre en vous demandant, au nom du Conseil d'Etat, de ne pas accepter cette motion populaire. La plupart des remarques que nous avons entendues aujourd'hui seront prises en compte et il n'est pas impossible que, relativement rapidement, on vienne devant le Grand Conseil avec une modification de la loi ou en tout cas avec des modifications du règlement. Dans ce sens-là, M. le Président, Mesdames et Messieurs, je vous demande de rejeter cette motion populaire.

– Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 97 voix contre 2 et sans abstention.

Ont voté oui:

Piller A. (SE, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total:* 2.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corninboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo

(SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total:* 97.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Motion M1020.07 Gilbert Cardinaux/ Michel Losey (modification de la loi sur les impôts communaux)¹

Prise en considération

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Comme le Conseil d'Etat le mentionne dans sa réponse, cette motion a été déposée pour donner une suite au postulat accepté en 1999 par mon collègue Cardinaux et suite aussi au rapport qui a suivi en 2002. Malheureusement, les conclusions du rapport n'ont pas vu le jour et la motion a été déposée pour réactiver cette problématique. Compte tenu aussi des éléments d'information sur l'avant-projet de la nouvelle péréquation financière, qui verra le jour fin avril de cette année et qui permettra, selon les dires du Conseil d'Etat, de prendre en considération cette problématique de la situation et de la solidarité financière entre les différentes communes de ce canton avec notamment huit indices fiscaux, nous, motionnaires, retirons cette motion de l'ordre du jour. Il est évident que si la nouvelle péréquation financière ne nous donne pas satisfaction, nous reviendrons avec une nouvelle motion.

– Cet objet est retiré par ses auteurs.

¹ Déposée le 15 juin 2007, *BGC* p. 872; développée le 14 septembre 2007, *BGC* p. 1323; réponse du Conseil d'Etat le 29 janvier 2008, *BGC* p. 261.